

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session du 3 juin 2022

Rapport 02-001 Approbation du nouveau programme pluriannuel d'investissement des collèges publics (2022/2027).

Intervention de Marie-Lyse Bistué

Conseillère départementale Oloron Sainte-Marie 1

Au nom de la Gauche départementale

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous le savons, le pays traverse une période d'inflation. Les prix ont augmenté de 5,2% sur un an, la hausse la plus importante depuis 37 ans. Cela impacte les travaux, les factures d'énergie. L'approvisionnement en matériaux devient aussi une difficulté. Toutes les collectivités rencontrent ces mêmes problèmes ce qui nous amène tous à de la prudence. Vous prévoyez un lourd investissement et nous nous en réjouissons, pour les collégiens, les équipes pédagogiques et également pour le secteur économique du bâtiment.

Ce rapport, l'unique de la 2^{ème} commission en séance publique, est à la fois ambitieux et nécessaire pour les collèges publics, compétence du Département. On s'étonne quelque peu du passage en commission permanente du dossier sur l'investissement des collèges privés, surtout lorsqu'on peut souligner, comme c'est le cas pour les collèges publics dont il est question ici, d'évolutions significatives à la hausse également.

Stéphanie Maza l'a rappelé dans son discours d'ouverture, nous nous opposons à l'organisation d'une concurrence entre le privé et le public.

Cette année, la subvention avoisinera le taux maximal prévu par la Loi : 10% ! C'est un choix que vous assumez, que vous affichez dès le début du mandat ce qui laisse à présager qu'il perdurera. Vous élargissez ainsi le champ d'intervention du Département au volet pédagogique, à l'extension des salles ou des cantines. Vous vous défendez peut-être d'organiser la concurrence. Pour autant nous sommes le seul département de la Nouvelle Aquitaine à intervenir aussi fort dans le privé quand d'autres y mettent carrément zéro et les résultats

sont là : alors que la moyenne nationale des élèves inscrits dans les établissements privés est de 17% elle est de 30 % dans les Pyrénées Atlantiques.

12 collèges privés sont en tête des classements pour ce qui est des résultats de leurs élèves. Ils représentent à eux seuls la moitié des élèves inscrits dans le privé. En tenant compte de certains indicateurs on se rend compte que se sont dans ces établissements que les catégories socio professionnelles sont les plus élevées. Pas de carte scolaire, présentation du livret scolaire, ce n'est pas du tout le fonctionnement des collèges publics. Il y a certainement des collèges privés qui ont des besoins pour assurer la sécurité de leurs élèves, la maîtrise des coûts d'énergie mais manifestement pas tous. L'argent public n'a pas lieu d'être distribué dans ces établissements-là.

Ce n'est pas juste une question de principes, c'est une question d'équité de traitement. Les collèges publics accueillent tout le monde et fonctionnent avec les moyens dont ils disposent. C'est justement parce que chaque élève doit y avoir sa place, quelle que soit sa catégorie sociale, que ces établissements ont besoin de moyens importants et que les moyens doivent être renforcés. C'est un moyen d'assurer la mixité sociale et de préparer les jeunes au vivre ensemble qui les attend dans leur vie d'adultes.

L'éducation laïque et gratuite est le fondement même de la citoyenneté et de la République. C'est une valeur sur laquelle nous ne pouvons transiger.

Je vous remercie.